



Code Ethique et de Conduite des Fournisseurs

Enaex Europe SAS
Davey Bickford Enaex Europe SAS
Davey Bickford SAS

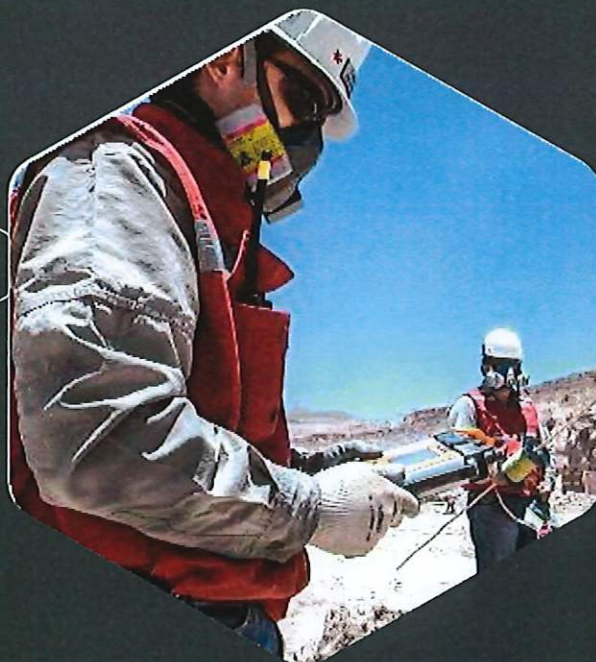


Table des matières

1. Introduction	5
2. Respect des lois et des réglementations locales	6
3. Lutte contre la corruption et le trafic d'influence	6
4. Prévention des conflits d'intérêt.....	7
5. Cadeaux et Invitations.....	7
6. Droits de l'Homme et droit du travail.....	7
7. Santé et sécurité.....	8
8. Qualité et sécurité des produits et services.....	8
9. Confidentialité	8
10. Canal de Signalement.....	8
11. Respect du Code.....	9

Élaborée par :	Révisé par :	Approuvé par :
Direction Juridique Enaex Europe		
Date de création : 17/12/2025	Date de révision :	Date d'approbation :

POURQUOI CE CODE ETHIQUE ET DE CONDUITE DES FOURNISSEURS ?

A l'instar des engagements pris par l'associé chilien ENAEX S.A. dans son « *Global Code of Ethics and Conduct for Suppliers* » pour l'ensemble des sociétés constituant le Groupe Enaex, la société (française) ENAEX EUROPE SAS et ses sociétés filiales directes ;

- DAVEY BICKFORD SAS
- DAVEY BICKFORD ENAEX EUROPE SAS

Formant ensemble le GROUPE ENAEX EUROPE, adoptent et réitèrent pour elles-mêmes, comme reflété dans le présent Code Ethique et de Conduite des Fournisseurs, les règles de comportement contenues dans le « *Global Code of Ethics and Conduct for Suppliers* » du Groupe Enaex, sous la seule réserve des compléments et adaptations que le cadre législatif et réglementaire qui leur est applicable peut requérir.

Dans cette perspective, ENAEX EUROPE SAS (la Société) exige de ses parties prenantes, à savoir ses fournisseurs, agents, sous-traitants, prestataires de services, conseillers, consultants et autres tiers (ci-après les Fournisseur), de leurs filiales ou sociétés affiliées, ainsi que de leurs propres chaînes de sous-traitants qu'ils se conforment à ses principes.

ENAEX EUROPE SAS encourage ses Fournisseurs à inciter leurs propres fournisseurs à se conformer à ses principes. Les Fournisseurs et leurs employés sont tenus au minimum de se conformer aux exigences présentées dans ce Code Ethique et de Conduite des Fournisseurs ou aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans chacune des juridictions dans lesquelles les Fournisseurs opèrent si celles-ci sont plus strictes.

Les règles figurant dans ce Code Ethique et de Conduite des Fournisseurs n'ont pas vocation à se substituer aux législations nationales et internationales applicables auxquelles les Fournisseurs doivent se conformer strictement.

Elles doivent être connues et appliquées par tous les Fournisseurs du GROUPE ENAEX EUROPE.

Elaborée par :	Révisé par :	Approuvé par :
Direction Juridique Enaex Europe		
Date de création : 17/12/2025	Date de révision :	Date d'approbation :

Préambule

Le présent Code Éthique et de Conduite des Fournisseurs exprime l'engagement ferme d'ENAEX EUROPE, de son Conseil d'Administration, de son Président ainsi que de l'ensemble des membres de son Comité Exécutif (COMEX), à garantir une conduite des affaires conforme aux règles les plus exigeantes, en parfaite cohérence avec les valeurs et les principes du Groupe Enaex.

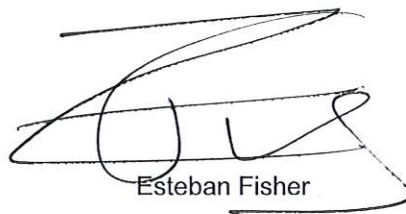
Ce Code s'impose à tous les fournisseurs d'ENAEX EUROPE et de ses filiales.

En respectant les standards éthiques qu'il définit, chacun contribue directement à préserver l'image, la crédibilité et la réputation du Groupe Enaex dans son ensemble.

La démarche éthique portée par ce Code, découle d'une conviction forte et partagée : celle que l'intégrité, la responsabilité et le professionnalisme doivent guider l'ensemble de nos relations et activités. Elle constitue le socle de la confiance qu'ENAEX EUROPE, comme l'ensemble du Groupe Enaex, s'engage à instaurer et à maintenir avec ses partenaires et ses parties prenantes.

Chaque Fournisseur est ainsi invité à s'appropriier pleinement ces principes et à les intégrer dans ses pratiques quotidiennes. Ce Code Éthique et de Conduite des Fournisseurs est un référentiel commun ;

Il doit servir de guide et d'exemple pour l'ensemble de nos comportements et de nos collaborations.



Esteban Fisher

Président d'Enaex Europe

Élaborée par :	Révisé par :	Approuvé par :
Direction Juridique Enaex Europe		
Date de création : 17/12/2025	Date de révision :	Date d'approbation :

Code Ethique et de Conduite des Fournisseurs

1. Introduction

Les fournisseurs et les sous-traitants font partie intégrante de la chaîne de valeur de toutes les entités qui composent le groupe Enaex. C'est pourquoi nous encourageons la compréhension et l'adoption de lignes directrices en matière de conduite énoncées dans notre *Corporate Code of Ethic*, *Crime Prevention Model* et les principes du Pacte mondial des Nations Unies, qui régissent nos activités et nos relations avec nos parties prenantes.

Dans ce Code Ethique et de Conduite (le Code), sont présentés les principes éthiques et les normes minimales de conduite qui guident les actions des fournisseurs, agents, sous-traitants, prestataires de services, conseillers, intermédiaires, consultants et autres tiers (ci-après les Fournisseurs) qui ont une relation avec le groupe Enaex. Veuillez noter que ces directives ne remplacent ni n'abrogent d'autres politiques et/ou procédures internes, mais les complètent, en combinaison avec la loi applicable.

Le respect du présent Code est un élément primordial dans la sélection et l'évaluation de nos Fournisseurs. Nous souhaitons également que nos Fournisseurs partagent ces principes et les appliquent dans leur chaîne d'approvisionnement.

Veuillez noter que le choix et la sélection des Fournisseurs par le groupe Enaex, doivent toujours être basés sur des critères techniques, professionnels et éthiques, afin de répondre à nos besoins. Les propositions seront choisies sur la base de facteurs objectifs tels que la compétence, le respect des délais, le prix et la qualité. Les procédures de sélection seront transparentes, préalablement établies et justifiables auprès de la direction générale d'Enaex et de ses filiales.

Les sociétés du groupe s'interdisent de négocier avec des entreprises ou des personnes dont l'honnêteté ou l'éthique susciteraient un doute raisonnable.

Extrait du Global Code of Ethics and Conduct for Suppliers _ Introduction _ Enaex SA

Élaborée par :	Révisé par :	Approuvé par :
Direction Juridique Enaex Europe		
Date de création : 17/12/2025	Date de révision :	Date d'approbation :

Code Ethique et de Conduite des Fournisseurs



2. Respect des lois et des réglementations locales

Les Fournisseurs doivent se conformer de manière appropriée et de bonne foi à toutes les lois, règles administratives et réglementations en vigueur dans le pays, l'État, la région ou la province où ils exercent leurs activités, et notamment à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Loi Sapin 2.

3. Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Les Fournisseurs ne doivent pas commettre ni se livrer à des actes de corruption, entendus comme « *Le comportement par lequel une personne sollicite, agréé ou accepte un don, une offre ou une promesse, des présents ou des avantages quelconques en vue d'accomplir, de retarder ou d'omettre d'accomplir un acte entrant d'une façon directe ou indirecte dans le cadre de ses fonctions* ». Les actes de corruption comprennent, entre autres, la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le vol, l'extorsion, la fraude, le trafic d'influence, les conflits d'intérêts non signalés et l'utilisation abusive des actifs d'une organisation.

En tant que principe directeur, le GROUPE ENAEX EUROPE ne s'engage pas dans, ne tolère ni n'accepte aucune pratique de corruption ou de pots-de-vin, quelle qu'en soit la nature. Il est tout à fait inacceptable pour un Fournisseur ou un partenaire commercial d'offrir, de payer, de solliciter ou d'accepter des pots-de-vin sous quelque forme que ce soit, que ce soit directement ou indirectement, en vue de bénéficier d'un avantage indu.

Le non-respect de ce principe directeur constituera une violation grave de la relation commerciale entraînant la résiliation immédiate de tout contrat et pouvant donner lieu à des poursuites judiciaires.

Les violations ou infractions aux lois anti-corruption peuvent entraîner des sanctions sévères, telles que des amendes et des poursuites pénales, selon chaque juridiction.

Elaborée par :	Révisé par :	Approuvé par :
Direction Juridique Enaex Europe		
Date de création : 17/12/2025	Date de révision :	Date d'approbation :

Code Ethique et de Conduite des Fournisseurs

4. Prévention des conflits d'intérêts



Les Fournisseurs seront sélectionnés sur la base de leur valeur et de leurs compétences, sans aucun favoritisme.

Les collaborateurs du GROUPE ENAEX EUROPE doivent signaler et éviter tout conflit d'intérêts dans lequel leurs intérêts personnels, leurs relations amicales ou familiales pourraient primer sur les intérêts du GROUPE ENAEX EUROPE. Toute relation de cette nature doit être préalablement signalée et des mesures doivent être prises pour garantir l'indépendance des Fournisseurs selon la Politique de Prévention et de Gestion des Conflits d'Intérêts.



5. Cadeaux et invitations

Les collaborateurs du GROUPE ENAEX EUROPE et les Fournisseurs peuvent échanger des cadeaux et des invitations et d'autres marques de courtoisie sous réserve que ceux-ci soient raisonnables, occasionnels, et respectent les principes énoncés dans la Politique Cadeaux et Invitations du GROUPE ENAEX EUROPE.

Nos collaborateurs ne peuvent en aucun cas offrir ou accepter des cadeaux et des invitations susceptibles d'influencer ou de faire penser qu'ils influencent une décision ou une action.

6. Droits de l'Homme et droit du travail

- a) Les Fournisseurs ne doivent en aucun cas recourir au travail des enfants, au travail forcé, asservi, ou en servitude et en tirer bénéfice. Ils n'emploieront que des personnes majeures, qui acceptent de travailler volontairement, conformément à la législation en vigueur.
- b) Les Fournisseurs doivent respecter les droits humains de leurs employés, agents, partenaires, sous-traitants. En conséquence, aucun d'entre eux ne doit subir de violence physique ou psychologique, d'abus sexuel, de harcèlement physique ou psychologique de la part du Fournisseur.
- c) Les horaires de travail et les salaires doivent respecter les dispositions de la législation nationale applicable. Cela inclut notamment le respect des lois et des réglementations relatives à l'esclavage moderne, au salaire minimum, à la durée du temps de travail, aux heures supplémentaires, et aux avantages sociaux.
- d) Les Fournisseurs sont tenus de reconnaître le principe de la liberté syndicale et le droit d'association, le droit à la formation professionnelle
- e) Les Fournisseurs ne doivent pas exercer de discrimination, dans leurs pratiques d'embauche et d'emploi, sur le fondement de l'appartenance ethnique, de l'origine, de la religion, de la nationalité, de l'âge, du sexe, des handicaps, des convictions politiques, de l'apparence physique, de l'orientation sexuelle (liste non exhaustive).

Elaborée par :	Révisé par :	Approuvé par :
Direction Juridique Enaex Europe		
Date de création : 17/12/2025	Date de révision :	Date d'approbation :

Code Ethique et de Conduite des Fournisseurs

7. Santé et sécurité



Les Fournisseurs doivent offrir à leurs employés un environnement de travail sûr, sans risque pour leur santé ou leur sécurité. Ils doivent, si nécessaire, fournir les formations et des équipements de protection adaptés (EPI) afin de prévenir les risques d'accidents ou les effets nocifs sur la santé.

8. Qualité et sécurité des produits et services



Tous les produits et services fournis par les Fournisseurs doivent répondre aux exigences et normes de qualité et de sécurité, les plus élevées, prévues par les lois en vigueur dans chaque pays, en plus des exigences de qualité du GROUPE ENAEX EUROPE.

9. Confidentialité



Les Fournisseurs doivent respecter le principe de confidentialité concernant les informations auxquelles ils ont accès en raison de leur relation et de leur activité avec l'une des sociétés du GROUPE ENAEX EUROPE et ses collaborateurs.

10. Canal de Signalement

Le GROUPE ENAEX EUROPE dispose d'un canal de signalement permettant aux Fournisseurs de signaler toute violation ou situation non conforme.

Pour ENAEX EUROPE SAS et ses filiales

- Davey Bickford Enaex Europe SAS
- Davey Bickford SAS



<https://report.whistleb.com/fr/enaexeurope>

Élaborée par :	Révisé par :	Approuvé par :
Direction Juridique Enaex Europe		
Date de création : 17/12/2025	Date de révision :	Date d'approbation :

Code Ethique et de Conduite des Fournisseurs

11. Respect du Code

Le GROUPE ENAEX EUROPE se réserve le droit de vérifier que les Fournisseurs respectent le présent Code Ethique et de Conduite. Si une action ou une situation non conforme au présent Code est constatée, le GROUPE ENAEX EUROPE se réserve le droit d'exiger du Fournisseur qu'il adopte les mesures correctives nécessaires pour garantir le strict respect du Code. A défaut, le GROUPE ENAEX EUROPE se réserve le droit de résilier pour faute le ou les contrats conclus avec le Fournisseur.

Il est présumé que les Fournisseurs en relation avec les sociétés du GROUPE ENAEX EUROPE ont connaissance du présent Code et de son contenu qui est réputé faire partie intégrante de la documentation contractuelle applicable dans leur relation commerciale.

Il est demandé à chaque Fournisseur de compléter et retourner l'attestation jointe, un non-retour de cette attestation pourrait nous conduire à considérer cela comme un facteur de risque.

Élaborée par :	Révisé par :	Approuvé par :
Direction Juridique Enaex Europe		
Date de création : 17/12/2025	Date de révision :	Date d'approbation :

ATTESTATION

Je certifie que notre entreprise a bien reçu, lu et compris le Code Ethique et de Conduite des Fournisseurs du GROUPE ENAEX EUROPE comprenant les sociétés suivantes :

- Enaex Europe SAS
- Davey Bickford Enaex Europe SAS
- Davey Bickford SAS

et qu'elle le respectera si nous sommes choisis en tant que fournisseur.

Nom de la société	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Représentant Légal	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Date	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
Signature	
Cachet	

- Attestation à retourner complétée et signée à : procurement@enaex.eu

- Pour toute question, veuillez-vous adresser à :

Mr. Julien GAZEL – Legal & Risk Officer – LegalDepartment@enaex.eu

- Pour tout signalement : <https://report.whistleb.com/fr/enaexeurope>

Élaborée par :	Révisé par :	Approuvé par :
Direction Juridique Enaex Europe		
Date de création : 17/12/2025	Date de révision :	Date d'approbation :